

NATIONS UNIES
CONSEIL
DE SECURITE



Distr.
GENERALE

S/9782*
5 mai 1970
FRANCAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

LETTRE DATEE DU 5 MAI 1970, ADRESSEE AU SECRETAIRE GENERAL PAR
LE REPRESENTANT PERMANENT D'ISRAEL AUPRES DE L'ORGANISATION DES
NATIONS UNIES

J'ai l'honneur, d'ordre de mon gouvernement, de me référer à la lettre qui vous a été adressée le 1er mai 1970 par le représentant permanent de la République arabe unie (A/7976, S/9775).

Les faits concernant la participation soviétique aux activités militaires en Egypte ont été établis sans l'ombre d'un doute et sont connus de tous. La lettre du représentant de l'Egypte et la déclaration faite par le Président de la République arabe unie, le 1er mai 1970, ne contiennent aucun démenti exprès de ces faits.

Le Gouvernement israélien a souligné la gravité de la situation dans sa déclaration du 29 avril 1970 et au cours de la conférence de presse qu'a tenue le Ministre des affaires étrangères, M. Abba Eban, le 30 avril 1970.

La participation soviétique a donné une nouvelle dimension au conflit régional; l'Union des Républiques socialistes soviétiques en tire parti pour élargir toujours davantage la base qu'elle possède en Egypte et à partir de laquelle elle poursuit ses visées de domination au Moyen-Orient, en Afrique et dans la Méditerranée.

Or, paradoxalement, le Gouvernement de la République arabe unie, qui a subordonné son peuple aux volontés d'une grande puissance, revendique pour lui-même une place parmi les nations non alignées.

* Egalement publié sous la cote A/7978.

Dans sa lettre, la République arabe unie ressort au sujet de la politique israélienne toute une série d'allégations déjà souvent rabâchées par la propagande égyptienne et dont la fausseté a été maintes fois démontrée; il n'y a là rien qui soit nouveau ou qu'il faille réfuter de nouveau dans le détail.

Cette lettre n'indique pas non plus que l'Egypte ait changé quoi que ce soit à son dessein de perpétuer la politique d'hostilité et de guerre qu'elle poursuit à l'encontre d'Israël depuis vingt-deux ans. La République arabe unie a répudié les obligations qui lui incombent aux termes du cessez-le-feu, lequel a pour seule base la réciprocité. Elle a rejeté les propositions du représentant spécial du Secrétaire général, l'ambassadeur Gunnar Jarring, tendant à ce qu'Israël et la République arabe unie se réunissent en vue de pourparlers de paix. Elle a rejeté l'objectif essentiel de la résolution 242 (1967) du Conseil de sécurité, qui est l'instauration d'une paix juste et durable. Elle a laissé sans réponse les suggestions israéliennes tendant à ce que les parties au conflit se rencontrent à la table de négociations et discutent librement et inconditionnellement, en égaux, toutes les questions qu'elles désirent résoudre, en vue d'établir entre elles des relations pacifiques.

Je vous serais obligé de bien vouloir faire distribuer la présente lettre comme document officiel de l'Assemblée générale et du Conseil de sécurité.

Le représentant permanent d'Israël
auprès de l'Organisation des
Nations Unies,

(Signé) Yosef TEKOAH
